



## ÉCOLE D'ÉTÉ SUR LES CONFLITS ET LES INTERVENTIONS INTERNATIONALES

Sigle : ETI-7024 pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles  
ETI-4024 pour le 1<sup>er</sup> cycle.  
Crédits : 3  
Responsables : Julia Grignon et Jonathan Paquin  
Dates : Dimanche 7 au samedi 13 juin 2015  
Lieu : Bordeaux, France – Institut d'Études Politiques

### PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE D'ÉTÉ

L'Institut des Hautes Études Internationales (HEI) de l'Université Laval et Sciences Po Bordeaux organisent la troisième édition de l'École d'été sur les conflits et les interventions internationales. Il s'agit d'une formation intensive de sept jours consécutifs, qui aura lieu du dimanche 7 au samedi 13 juin 2015. Dans une approche pluridisciplinaire (science politique, droit, anthropologie, administration publique, sociologie, criminologie, etc.), la formation examinera différentes phases des interventions internationales dans les conflits intraétatiques tels que ceux survenus au Rwanda, au Kosovo, en Afghanistan, en Libye et en Ukraine.

Cette activité créditée s'adresse prioritairement aux étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. Cependant, les étudiants en fin de 1<sup>er</sup> cycle pourront être admis s'ils ont obtenu au minimum 60 crédits.

#### Objectifs de l'école d'été

Les interventions internationales désignent l'ensemble des méthodes et des outils civils et militaires utilisés par des tierces parties pour résoudre un conflit interne. Elles peuvent être conduites soit par un seul État, soit par une coalition d'États, ou encore par une organisation régionale, ou par une organisation internationale comme les Nations Unies. Elles sont également protéiformes dans la mesure où elles recouvrent diverses activités de prévention de conflit telles que la médiation, les sanctions économiques, et l'assistance politique ou juridique. Elles recouvrent également les interventions militaires directes qui ont pour objectif d'influencer le cours d'un conflit ainsi qu'une diversité d'opérations de paix telles que le maintien de la paix (*peacekeeping*), le rétablissement de la paix (*peacemaking*), l'imposition de la paix (*peace enforcement*), la consolidation de la paix (*peacebuilding*), et la reconstruction ou le renforcement des capacités de l'État (*state making*).

Dans cette perspective, l'école d'été analysera différents enjeux relatifs au « cycle des interventions internationales » : au niveau de la phase de prévention seront abordées les questions relatives à la responsabilité de protéger, la légitimité des interventions, la diplomatie préventive et l'efficacité des



sanctions. Au niveau de la phase d'intervention militaire seront analysés les motivations des interventions, les aspects économiques, le rôle des médias, des organisations internationales et des ONG, ainsi que l'impact des interventions sur les sociétés locales et la protection des civils. Au niveau de la phase de résolution seront traitées des questions relatives à la reconstruction post conflit.

Les interventions internationales, tout comme parfois les non-interventions, sont au cœur de nombreuses controverses comme l'ont récemment illustrées l'intervention de l'OTAN en Libye, l'intervention de la France en Côte d'Ivoire et la non-intervention des Occidentaux en Syrie. Autant elles peuvent être perçues comme étant des actes de solidarité d'une communauté internationale désormais consciente de ses responsabilités et de ses obligations de protéger des populations en danger et de rétablir la sécurité nationale et internationale, autant elles tombent sous le soupçon d'impérialisme et d'ingérence dans les affaires internes d'États souverains.

De plus, les interventions internationales remettent en cause le concept de souveraineté étatique, l'un des principes fondamentaux et structurants de l'ordre juridique international et des relations internationales depuis les traités de Westphalie en 1648. Dans cette mesure, les débats sur les interventions internationales offrent l'opportunité d'appréhender l'évolution du droit international relatif aux conflits armés non internationaux ainsi que l'évolution de la question sécuritaire dans les relations internationales dans un contexte à la fois d'internationalisation et d'interdépendance croissante des questions de sécurité.

En somme, l'école d'été permettra aux participants d'acquérir une connaissance synthétique et approfondie sur les jeux et enjeux des interventions internationales.

### **Méthode d'enseignement**

L'école d'été comprendra plusieurs formats pédagogiques : des conférences magistrales seront données par les conférenciers : des universitaires de renommée nationale et internationale. Elles seront suivies d'une période d'échanges et de débats avec les participants. À cela s'ajouteront des ateliers et des tables rondes qui permettront d'approfondir la réflexion ainsi que des activités pratiques (visites de terrain et activités culturelles).

### **Lectures**

Un recueil de textes sera remis aux étudiants le premier jour de l'activité. Ce recueil comportera un programme de lectures obligatoires.



## SYSTÈME D'ÉVALUATION

### 1) Présence et participation en classe (20 %)

La présence en classe et aux activités est obligatoire. Tout retard de plus de vingt minutes sera considéré comme une absence. Trois absences non motivées entraîneront automatiquement un échec.

### 2) Travail court (30 %)

Deux synthèses de 5 pages chacune portant sur deux des trois phases des interventions internationales : phase de prévention, phase d'intervention militaire, et phase de reconstruction post conflit. Chacune des synthèses sera réalisée à l'aide des conférences et des textes relatifs à deux phases d'intervention que l'étudiant aura lui-même sélectionnées.

Chacune des synthèses ne devra pas dépasser 5 pages au maximum. La bibliographie (obligatoire) s'ajoute à ce nombre de pages - (interligne double ; police Times New Roman 12).

Les critères d'évaluation seront la pertinence et la rigueur des analyses, la capacité d'intégrer les différentes questions abordées par les conférenciers et les textes d'appoint, ainsi que la qualité de la langue (orthographe, grammaire, style). Le texte devra obligatoirement être transmis par courriel le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015 à : [ecoleconflits@hei.ulaval.ca](mailto:ecoleconflits@hei.ulaval.ca)

### 3) Travail long (50 %)

Il prendra la forme d'un travail de recherche sous forme d'article scientifique. Il portera sur une problématique relative à l'une des trois phases des interventions que l'étudiant n'a pas traitée dans les deux travaux de synthèse. Par exemple, si pour les deux travaux courts, un étudiant avait traité de la phase de prévention et de la phase de reconstruction post-conflit, alors, pour le travail long, l'étudiant traitera d'une problématique relative à la phase d'intervention militaire.

Ce travail, long de 25 à 30 pages (notes et bibliographie comprises) à interligne double, caractère Times New Roman de taille 12, devra contenir les éléments suivants :

- La formulation d'une problématique et d'une question de recherche claire.
- Une recension des écrits pertinents.
- Un cadre analytique clair.
- Une conclusion de recherche faisant la synthèse du travail.

Les critères d'évaluation seront : clarté de la problématique (10 points) ; pertinence de la recension des écrits (5 points) ; clarté du cadre analytique (25 points) ; qualité de la structuration du travail (5 points) et de la langue (5 points).



Ce travail long devra être transmis par courriel au plus tard le samedi 1<sup>er</sup> août 2015 à : [ecoleconflits@hei.ulaval.ca](mailto:ecoleconflits@hei.ulaval.ca). Chaque jour de retard occasionnera un retrait de 5 % de la note finale, sauf excuses motivées.

### Échelle de notation

NOTE	%
A+	90-100
A	85-89
A-	81-85
B+	76-80
B	71-75
B-	66-70
C+	61-65
C	56-60

### INFRACTIONS D'ORDRE ACADÉMIQUE

Il est expressément interdit d'obtenir une aide non autorisée d'un autre étudiant ou d'un tiers, d'utiliser ou de consulter la copie d'un autre étudiant ou d'emprunter, en tout ou en partie, l'œuvre d'autrui ou des passages tirés de celle-ci sans les identifier comme citations ou en indiquer la source.

### Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante :

[http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement\\_disciplinaire.pdf](http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf)

### Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source ;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source ;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance ;
- iv. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant) ;
- v. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source : COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université : l'éthique à la rescousse (rédaction : Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009).